



République de Côte d'Ivoire  
*Union – Discipline – Travail*

N° 0284/AMBACIW/CM/PC/KHG/YMF/23

## NOTE D'INFORMATION

L'Ambassade de Côte d'Ivoire aux Etats Unis, informe la Communauté ivoirienne que la Commission Electorale Indépendante (CEI), procèdera à l'affichage de la liste électorale provisoire (LEP) 2023, les 30 et 31 mai 2023 en Côte d'Ivoire et à l'étranger, afin de permettre aux populations de la consulter pour faire leurs réclamations éventuelles.

En ce qui concerne les Etats Unis, la liste électorale provisoire sera affichée tant à l'Ambassade à Washington DC, qu'au Consulat Général à New York. Sa Consultation peut se faire en présentiel ou en ligne sur le site internet de la Commission Electorale Indépendante :

[www.cei.ci/lep-23/](http://www.cei.ci/lep-23/) ou par sms avec un No de Côte d'Ivoire #919#

Les électeurs désireux de faire des réclamations sont invités à s'adresser à la Commission Electorale de la Représentation Diplomatique (CERD) des Etats Unis d'Amérique aux adresses ci-après :

- ✓ Ambassade: 2424 Massachusetts Avenue N.W., Washington D.C. 20008 ;
- ✓ Consulat Général: 800 2<sup>nd</sup> Avenue, New york, N.Y 10017.

### 1. L'Objet de la réclamation

Les réclamations peuvent porter sur :

- ✓ La rectification des irrégularités concernant le/la requérant (e) ;
- ✓ L'inscription d'un/une requérant(e) dûment enrôlée mais omis ;
- ✓ La radiation d'un/une requérant(e) (décès, perte des droits civiques ou politiques, mineur, non national, nouveau naturalisé) ;
- ✓ L'intégration d'un/une requérant(e).

### 2. Qualité du réclamant en inscription

Peut faire des réclamations en inscription :

- ✓ Tout ivoirien/ivoirienne omis(e) qui prétend remplir les conditions pour être électeur (seules les personnes enrôlées et qui n'apparaissent pas sur la liste électorale provisoire) ;
- ✓ Tout électeur/électrice inscrit (e) sur la liste de la circonscription électorale en cause ;
- ✓ Tout membre de la CEI

### 3 – Qualité du réclamant en radiation

Peut faire des réclamations en radiation :

- ✓ Toute personne figurant sur la liste électorale provisoire quelque soit le lieu de son inscription ;
- ✓ Tout membre de la CEI.

### 4 – Qualité du réclamant en rectification

Peut faire des réclamations en rectification :

- ✓ Tout électeur concerné par l'omission ou l'irrégularité portant sur une mention de son inscription sur la liste électorale ;
- ✓ Tout membre de la CEI.

#### Jours et horaires.

Les réclamations et observations sont reçues aux jours indiqués ci-dessous, de 9h30 à 15h30 à l'Ambassade et au Consulat Général.

N°	Etapes	Dates
1	Affichage de la liste électorale Provisoire	30 et 31 mai 2023
2	Réception des réclamations	Du 01 <sup>er</sup> au 03 juin 2023
3	Affichage de la liste des réclamations	04 juin 2023
4	Recueil des observations sur la liste des réclamations	Du 05 au 07 juin 2023
5	Traitement des réclamations et des observations	07 juin 2023
6	Décisions de la CEI (Commissaires Superviseurs agissant par délégation de la Commission Centrale)	08 juin 2023
7	Affichage des décisions finales de la CEI	08 juin 2023

### Pièces à fournir

Pour faire une réclamation, le requérant doit se munir d'une copie valide du passeport ou de la Carte Nationale d'Identité et du récépissé d'inscription délivré lors de l'enrôlement.



Fait à Washington, D.C., le 26 mai 2023

L'Ambassadeur

Ibrahima TOURE